Toulouse le 27 FEVRIER 2025



Objet : Actualités sociales

<u>6 Medias 23 janvier 2025</u>: Retraite: François Bayrou élargit « la mission flash » de la cour des comptes. Au-delà du diagnostic financier des différents régimes, le premier ministre lui demande d'étudier l'impact des nouvelles règles sur l'emploi et la compétitivité des entreprises, au niveau national. Les syndicats ne voient pas d'un très bon œil cette nouvelle étape. Denis Gravouil (CGT) « cette deuxième étape est plus politique, donnant des orientations sur quelles seraient les perspectives, et cela ne nous semble pas être le rôle de la cour ». Michel Bangas (FO): « je n'avais pas compris que la cour des comptes devait ouvrir des pistes. C'était plutôt à nous de la faire ».

Le Point 24 janvier 2025 : Pierre Antoine Delhommais : Le « canelave » annoncé par François Bayrou, risque de ne pas suffire à régler définitivement le problème du financement des retraites. Le bilan démographique pour 2024 publié par l'INSEE — malice du calendrier — le jour même où le premier ministre s'exprimait devant les députés, n'incite en tout cas pas à l'optimisme. De moins en moins de bébés et de plus en plus de vieux, voilà qui n'augure rien de bon pour l'équilibre à long terme du régime.

6 Médias 3 février 2025 : Dans une récente étude, l'UFC « Que Choisir » a appelé à la création d'une « Grande Sécu », face aux hausses des prix des mutuelles. Ce choix reviendrait donc à étendre l'Assurance Maladie Obligatoire afin de rendre le système de Santé plus juste et accessible au plus grand nombre. Les cotisations des mutuelles ont augmenté de près de 40% depuis 2018. 4% des Français n'ont pas accès à une complémentaire santé. Selon « Que Choisir » le coût de gestion des mutuelles et de 20€ pour 100€ de cotisation, contre 4 euros pour la Sécurité Sociale.

<u>ASH 29 janvier 2025</u>: Selon un dernier rapport de la DREES, la France a réduit ses dépenses de Protection Sociale en 2023 pour la 2ème fois consécutive moins de 2% en 2022, moins de 1,9% en 2023. Ce déclin porte principalement sur l'Assurance Maladie et la Vieillesse survie.

<u>Le Média Social 5 février 2025</u>: Une enquête du CREDOC relève que 24% des retraités prévoient d'aménager leur logement pour préserver leur autonomie, tandis que près d'un sur cinq a déjà réalisé de tels travaux. En revanche, 14% estiment ne pas en avoir besoin pour le moment.

En 2025, le Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) lancera « une réflexion sur l'habitat intermédiaire » a annoncé le président de l'instance, Jean René Lecerf. Objectif : faire en sorte que dans les années à venir, ce type d'habitat devienne « la première des solutions pour les personnes vulnérables ». L'idée est de « réfléchir à partir d'une dimension extensive de l'habitat partagé » dans laquelle toutes les offres seront explorées, qu'il s'agisse des habitats partagés, de l'accueil familial, des résidences autonomie ou des colocations.

ASH 7 février 2025: La France compte, en 2024, entre 8 à 11 millions d'aidants qui accompagnent au quotidien un proche, en situation de perte d'autonomie. Un phénomène croissant et qui devrait l'être encore davantage ces prochaines années

sous l'effet conjugué du vieillissement général de la population et de la pénurie de main d'œuvre dans le secteur social. Avec le développement de la proche et pairaidance, les relations avec les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales peuvent se révéler chaotique. Les relations entre ces deux populations ne sont pas véritablement clarifiées. Un flou qui génère une méfiance réciproque.

<u>Le Média Social 10 février 2025</u>: Un décret relève la proportion de résidents classés en GIR 1 et 2 ou 3 que les résidences autonomie peuvent accueillir; Il prévoit en outre que si ce plafond est dépassé, en raison de l'évolution de la dépendance des résidents, ils peuvent être maintenus dans la structure (décret du 7 février 2025).

<u>AFP 13 février 2025</u>: Selon Sophie Primas porte-parole du gouvernement, le Parlement débattra de deux textes sur la fin de vie, l'un sur les soins palliatifs, l'autre sur l'aide active à mourir.

<u>AFP 12 février 2025</u>: L'Assemblée a adopté mercredi le budget de la Sécurité Sociale pour 2025, en repoussant une nouvelle motion de censure. Ce budget prévoit une hausse des dépenses d'Assurance Maladie de 3,4% contre 2,6% initialement prévu parce que l'exécutif a rallongé d'un milliard d'euros l'enveloppe de l'hôpital. Le gouvernement a du renoncé à une hausse des tickets modérateurs, accepte de revoir à la baisse les efforts demandés aux entreprises et faire le deuil de la désindexation des retraites sur l'inflation.

<u>6 Médias 18 février 2025</u> : Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale a été définitivement adopté par le Sénat, ce lundi 17 février.

La Dépêche 17 février 2025 : Mercredi la Cour des Comptes rendra son rapport sur les chiffres du déficit du régime des retraites. Les syndicats se réuniront ensuite pour amender la réforme de 2023. François Bayrou estime le déficit à 55 milliards d'euros quand le Conseil d'orientation des Retraites (COR) le chiffre à 6,1 milliards d'euros se projetant à 10 ou 15 milliards d'euros en 2030 (0,4% du PIB) Pour expliquer cette différence, le COR intègre aux recettes, l'ensemble des impôts affectés et subventions que versent l'Etat pour équilibrer le régime de la Fonction Publique. Victime d'un lourd déséquilibre démographique. Syndicats et Patronat refusent d'inclure, dans leurs travaux, les périmètres du privé et du public. Pierre Moscovici, premier Président de la Cour des Comptes, entend établir la « vérité des chiffres » et étudier « tous les régimes » et leurs besoins de financement à l'horizon 2035 et 2045. Le rapport évoluera les possibles « leviers d'actions » : âge, montant des cotisations, montant des pensions ... Selon la Tribune la Cour pourrait être proche des prévisions du COR jusqu'en 2030, mais envisagerait une « dégradation nettement plus importante ensuite », laissant « peu de marge de manœuvre pour revenir sur la réforme de 2023. La remise du rapport de la Cour des Comptes constitue une première étape qui préfigurera de la suite.

Olivier Faure a annoncé que le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale déposerait une motion de censure si le texte présenté au Parlement ne revenait pas sur la mesure d'âge. En relançant le débat autour de la réforme des retraités, le premier ministre a rouvert un dossier resté sensible dans l'opinion publique. Imposer une nouvelle réforme au forceps contre l'avis des syndicats serait très mal perçu des Français.

Ce qui est important pour la CFDT, c'est que le diagnostic de la Cour des Comptes soit clair et indiscutable. Les chiffres de Monsieur Bayrou « alourdissent la facture de ce qu'il faudrait trouver » pour financer une abrogation de la réforme, a critiqué Sophie Binet, le numéro 1 de la CGT. La CFDT revendique un bougé sur l'âge, une meilleure prise en compte de la pénibilité et de la situation des femmes.

Le président de la CMPE (Confédération des petites et Moyennes Entreprises) a proposé que les salariés travaillent trois jours fériés par an, en mettant le salaire gagné sur un compte en vue de leur retraite. Cette proposition s'inscrit dans le contexte d'un retour, dans le débat public, de l'idée d'un régime de retraite par capitalisation. Selon Amir Reza Tofighi, « il y a une réalité démographique ». Gérard Darmanin, ministre de la Justice, a assuré que ce système est « le meilleur moyen d'assurer nos régimes de retraite, tout en finançant la transition écologique et la modernisation de notre pays ». Patrick Martin, le Président du MEDEF a également mis sur la table la piste de la capitalisation. S'il devenait obligatoire, ce système de capitalisation serait mis en place progressivement « en baissant les cotisations et en laissant les individus allouer ces montants à une part en capitalisation » a expliqué Sébastien Laye, économiste et chef d'entreprise. Amir Reza Tofighe a déclaré que le système actuel par répartition « doit continuer, mais il faut y ajouter une brique d'épargne populaire, de capitalisation ».

Selon Philippe Rioux, éditorialiste à la Dépêche, « contrairement à tous ceux sui s'arcboutent sur la réforme actuelle, purement paramétrique, il existe bien d'autres alternatives de financement des retraites. Du développement de l'emploi du seniors à la suppression de certaines exonérations de cotisations accordés aux employeurs, de la contribution des retraités à la majoration des cotisations sociales, de multiples curseurs sont activables. On peut même réfléchir à nouveau à un système à points, voire à une part de capitalisation collective. Un tel débat ne se tranchera pas en trois mois et il y a fort à parier que le dossier des retraites sera renvoyé à la Présidentielle 2027... ».

<u>6 Média 18 février 2025</u> : Le gouvernement prévoit de prendre un décret pour limiter le plafond de prise en charge des indemnités journalières par la Sécurité Sociale. Prévu au PLFSS cette mesure prévoit une baisse de 20% des IJ.

Selon Jacques Creyssel, président du CTIP, « au lieu de chercher des économies, l'Etat choisit une nouvelle fois de taxer les entreprises et les salariés c'est 100% irresponsable ».

<u>ASH 19 février 2025</u>: Les allocataires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sont souvent les retraités les moins aisés, révèle une étude de la DREES parue aujourd'hui. Les femmes y sont, en outre, sur représentées.

<u>Le Média Social 18 février 2025</u>: Géré par le réseau francophone des « villes amies des aînés » un fond d'appui pour des territoires innovants seniors (FATIS), doté de 6 millions d'euros pour la période 2025 – 2026 est financé par la CNSA.

Francis De Block